

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 05 OCTOBRE 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 76**

**OBJET : 2023-04-31 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1.2) –SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC- SOLDE EPFGE**

**DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Aide, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	<b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.</b>
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	<b>Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.</b>
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	<b>5 avis de suppléance</b>
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	<b>Fabrice DE SANTIS</b>
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	<b>59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.</b>
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	<b>68 votants</b>

La Communauté de communes Terres Toulaises a acquis en 2022 les anciens terrains de l'Hôpital Jeanne d'Arc, portés par l'EPF GE pour la collectivité (44 ha 19 a 61 ca), sur lesquels EPF GE a réalisé plus de 7 000 000 € de travaux de dépollution et démolition.

Le coût d'acquisition du site fixé à 25 717.72 € TTC, qui comprenait les différents frais de fonctionnement engagés, mais n'incluait pas les dépenses intervenues après la détermination du prix de cession. De nouvelles dépenses ont eu lieu dont le détail suit :

Taxes foncières : 156.00 €

Travaux : 5 400.00 €

Résiliation bail : 21 371.00 €

Recettes loyers : - 2 398.44 €

**TOTAL : 24 528.56 € HT, soit 29 434.27 € TTC**

La CC2T a délibéré en décembre 2022 pour le règlement de ce solde auprès de l'EPF GE. Pour permettre le paiement, la trésorerie de Toul a demandé de préciser les montants HT et TTC.

En conséquence, la CC2T devra rembourser à EPF GE, courant du troisième trimestre 2023, une somme de 24 528.56 € HT, soit 29 434.27€ TTC pour s'acquitter de ces dépenses assurées par l'EPF GE pendant sa période de portage foncier.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à verser à EPF GE, la somme de 24 528.56 € HT, soit 29 434.27 € TTC, en sus du rachat du site.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**
- **De s'engager à prévoir les crédits nécessaires au budget de référence.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX